



MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'URBANISME ET L'HABITAT

-----  
SOUS-DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'URBANISME

-----  
SERVICE REGLEMENTATION ET AUTORISATIONS  
-----

**LISTE DES PIECES  
PERMIS DE DÉMOLIR  
ANNEE 2017**

Les dossiers de demande de Permis de Démolir, en trois (3) exemplaires, devront comporter les éléments suivants :

- 1-** Un formulaire de demande de Permis de Démolir soigneusement complété;
- 2-** Un Titre Foncier ou délibération de concession provisoire à retirer auprès de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière;
- 3-** Un plan de situation, établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière, comportant l'orientation, les voies de desserte avec indication de leur nature et de la dénomination;
- 4-** Un plan de masse cadastral établi et certifié par les services compétents de la Direction des Domaines et de la Conservation Foncière;
- 5-** Un schéma indiquant le nombre et la nature des bâtiments à démolir;
- 6-** Des photographies du ou des bâtiments à démolir (pour Centre-Ville).